



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage # 36-2008-Z

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 18 septembre 2017, à 19 h, en la Salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, les demandes de dérogations mineures relatives au règlement de zonage # 36-2008-Z de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson suivantes seront entendues, à savoir :

Demande : 2017-DM-00042

Immeuble : 429, rue du Baron-Louis-Empain
Règlement : Règlement de zonage # 36-2008-Z
Article : 11.4.1
Zone : Ra-7
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :

- Permettre d'effectuer un agrandissement à la maison existante dans la bande de protection riveraine à 7.68 mètres de la ligne des hautes eaux plutôt que les 15 mètres prescrits à la réglementation.

Demande : 2017-DM-00043

Immeuble : 354, chemin des Hauteurs
Règlement : Règlement de zonage # 36-2008-Z
Articles : 11.4.1 et 11.5.2
Zone : Ru-14
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :

- Permettre de régulariser l'implantation d'un garage à 4.13 mètres de la ligne des hautes eaux, d'une galerie à 12.05 mètres de la ligne des hautes eaux et de la résidence à 10.29 mètres de la ligne des hautes eaux, tous situés dans la bande de protection riveraine d'un milieu humide et d'un ruisseau, au lieu des 15 mètres prescrits à la réglementation.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 30 août 2017.

Judith Saint-Louis, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page ___ de l'édition du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard de l'hôtel de ville et sur le site Internet municipal à la date précitée.

Judith Saint-Louis
Greffière